



Résiliation d'un contrat de travail et gratification

Par Visiteur

Bonjour,
J'ai résilié mon contrat de travail d'un commun accord afin que celui-ci se termine le 31/12/2010.
Mon employeur ne veut pas me verser la gratification annuelle prétextant que la convention collective précise qu'en cas de résiliation de contrat on perdait ses droits à cette gratification.
C'est pour cette raison que j'ai demandé à résilier mon contrat d'un commun accord.
Cette forme de résiliation donne droit à la conservation de ce bonus.
Information prise ici:

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,
J'ai résilié mon contrat de travail d'un commun accord afin que celui-ci se termine le 31/12/2010.
Mon employeur ne veut pas me verser la gratification annuelle prétextant que la convention collective précise qu'en cas de résiliation de contrat on perdait ses droits à cette gratification.
C'est pour cette raison que j'ai demandé à résilier mon contrat d'un commun accord.
Cette forme de résiliation donne droit à la conservation de ce bonus.
Information prise ici:

Tout dépend, quelle est votre convention collective?

Au reste, vous devez savoir que le lien que vous m'avez transmis concerne le droit luxembourgeois et non le Droit français.

Très cordialement.

Par Visiteur

Pour que vous puissiez répondre à ma question, voici les éléments qui vous manquaient:

-Oui c'est bien un litige concernant une société Luxembourgeoise.

-La convention collective est consultable via le lien suiv

Bien à vous,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Pour que vous puissiez répondre à ma question, voici les éléments qui vous manquaient:

-Oui c'est bien un litige concernant une société Luxembourgeoise

Mais vous travaillez au Luxembourg?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui je travaille au Luxembourg.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, je ne peux guère répondre à votre question. C'est en effet le droit luxembourgeois qui s'applique et à propos duquel je n'ai aucune compétence.

Nous ne sommes en effet spécialisés qu'en droit français et droit international.

Je contacte immédiatement l'administrateur afin de procéder au remboursement de votre question.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci,
Bonnes fêtes de fin d'année.